

Communiqué de presse

La ville de Moirans inaugure une première station d'autopartage avec CITIZ

Jeudi 22 Juin à 17h30 Place Charles de Gaulle

Nouveauté sur la commune ! Un véhicule en libre-service 7j/7 24h/24

Faisant suite au sondage qui a été accueilli avec un intérêt évident par ses habitants, MOIRANS rejoint le réseau national CITIZ et ouvre une station d'autopartage sur sa commune. Une convention de coopération a été signée avec la coopérative CITIZ.

Un véhicule Yaris Hybride, immatriculé en 2023, vous attend à partir du 22 juin sur la place qui lui est réservée sur la parking Charles de Gaulle (côté Médiathèque).

Avec l'ouverture de ce nouveau service, la Commune de Moirans déploie son plan « mobilité pour tous » avec une offre alternative à la voiture individuelle.

« Dans un contexte de développement de modes de transport comme le vélo, la trottinette, voire même la marche à pied et où réduire les émissions de gaz à effet de serre devient une priorité, l'autopartage, lorsque la voiture est nécessaire, constitue une réponse adaptée et opérationnelle aux enjeux de transition énergétique »-Valérie Zulian, Maire. »

solution de mobilité alternative. Tout utilisateur du réseau Citiz peut les emprunter pour ses déplacements personnels ou professionnels.

Par ce système de partage de véhicule associé à l'utilisation d'une voiture ne rejetant aucun gaz à effet de serre, les collectivités locales s'inscrivent pleinement dans une politique de préservation de la qualité de l'air ainsi que dans le développement des modes de transport alternatifs.



Une voiture seulement quand j'en ai besoin !

Au travers de sa plateforme de réservation en ligne, Citiz propose aux habitants d'utiliser ces véhicules selon leurs besoins et offre 3 mois d'abonnements à tout nouvel inscrit au service d'autopartage pour faciliter la découverte de cette

Assurance, carburant, entretien, accessoires... tout est compris. L'autopartage vous offre une solution aux nombreux avantages économiques, écologiques et pratiques.

En vous abonnant au service d'autopartage CITIZ, vous accédez à près de 400 véhicules en libre-service en France, de toutes catégories, de la petite citadine au véhicule utilitaire ou 9 places.

Citiz, comment ça marche ?



Il suffit de s'inscrire une fois auprès de Citiz Alpes Loire pour ensuite pouvoir accéder aux voitures en libre-service avec un badge.



Pour l'inscription, rendez-vous sur www://alpes-loire.citiz.coop, compléter le formulaire d'inscription en ligne, l'activation sera effectuée dans un délai de 72h. Vous pouvez également vous rendre en agence dans l'un de nos relais locaux dont les coordonnées sont disponibles sur notre site alpes-loire.citiz.coop rubrique contact.



« Je m'inscris, je réserve, je badge, je roule »



Une fois inscrit au service, l'utilisateur peut réserver **la voiture de son choix** (de la citadine au monospace) sur internet, via l'appli mobile Citiz ou par téléphone.



L'accès au véhicule se fait **en libre-service 24h/24 et 7j/7** : le badge Citiz déverrouille les portières et l'ordinateur de bord permet de valider le début de la réservation.

En fin d'utilisation, il suffit de ramener la voiture à son **emplacement réservé**.

Le système embarqué, l'appli mobile ou la centrale d'appel répondent 24h/24 aux besoins des utilisateurs : prolongation d'utilisation, assistance, consultation des consommations, etc.

Les atouts de l'autopartage Citiz

- > Des formules **avec ou sans abonnement**, pour les particuliers et pour les professionnels.
- > Facturation selon l'usage à **partir de 2 € par heure ou 20 € par jour** (catégorie S) et 0,37 € par km, carburant compris.
- > Une **place/station réservée Citiz** qui facilite le stationnement.
- > **Tout est compris** : carburant, assurance, entretien, assistance, nettoyage...

Contacts presse :

Ville de Moirans : laurent.richard@ville-moirans.fr / 06 19 15 22 77

Citiz : Jean Clot : alpes-loire@citiz.fr / 06 38 01 88 69